

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

(2762)
in
(161)

les cahiers du plan

N° 13

RAPPORT DE SYNTHESE DE LA

"COMMISSION COOPERATION MEDITERRANEENNE"

Plan de la Région 1984-1988



CONSEIL RÉGIONAL
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Marseille, le

Le Président

MP/PL/TL

A V A N T - P R O P O S

La préparation du IXème Plan qui couvrait la période 1984-1988, a été l'occasion d'un large échange d'idées, de débats, de discussions sur le devenir possible de la société régionale.

La Commission Plan et le Comité Technique ont mis en place une procédure très élargie de consultation qui a permis de rassembler les partenaires de la communauté régionale, invités à se prononcer sur la définition de leur devenir.

C'est ainsi qu'élus, socio-professionnels, syndicalistes, membres des assemblées consulaires, associations, administrations, ont participé à cette réflexion collective, par l'intermédiaire des 24 commissions thématiques et de multiples assemblées locales, départementales et spatiales.

Pour faciliter la diffusion de ces travaux, le Conseil Régional a décidé d'en assurer la publication, dans le cadre des cahiers du plan. Il est bien évident que le contenu de ces rapports ne saurait, en aucune façon, engager l'assemblée régionale et constitue des outils de travail pour approfondir, élargir et continuer notre réflexion.

Je remercie, à cette occasion, tous ceux qui, à des titres divers, ont accepté de participer à ce travail et ainsi, ont contribué à mobiliser la communauté régionale.



Michel PEZET

CONCERTATION IX PLAN

COMMISSION

COOPERATION MEDITERRANEENNE

PRESIDENT

Monsieur Patrick GLO, Conseiller Régional, Maire de Cogolin

ANIMATEUR

Monsieur William EXPERTON, Chargé de Mission au Conseil Régional P.A.C.A.

REPRESENTANT DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Jean BRICAUD, Secrétariat Général aux Affaires Régionales

RAPPORTEUR

Monsieur Jean Claude SITBON, Directeur de l'A.D.E.C.I.

(-Situation Régionale pour le Développement de la Coopération Industrielle Internationale)

RAPPORT FINAL

MAI 1983

Le document de travail n'engage pas le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

I - EXPOSE DES MOTIFS

1.1 - UNE LOGIQUE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

- 1-1-1 - UN PATRIMOINE COMMUN
- 1-1-2 - DES SIECLES D'ECHANGES
- 1-1-3 - LE CHOC DE LA DECOLONISATION
- 1-1-4 - L'INTERNATIONALISATION DE LA PRODUCTION

1.2 - UNE OBLIGATION ÉTHIQUE

- 1-2-1 - LE DEVOIR DE SOLIDARITE
- 1-2-2 - UN PROJET DEMOCRATIQUE
- 1-2-3 - LE RESPECT DES DIFFERENCES ET DES AUTONOMIES
- 1-2-4 - LA RECONNAISSANCE DU DIALOGUE INTERCULTUREL

1.3 - UNE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE

- 1-3-1 - LE REJET DU PROTECTIONNISME
- 1-3-2 - LE CODEVELOPPEMENT, MOYEN DE NOTRE PROPRE CROISSANCE
- 1-3-3 - ORGANISER LES COMPLEMENTARITES

1.4 - UN IMPÉRATIF POLITIQUE

- 1-4-1 - LA MEDITERRANEE : ESPACE DE PAIX
- 1-4-2 - LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR AU SEIN DE LA C. E. E.
- 1-4-3 - UNE CONTRIBUTION REGIONALE A LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN MEDITERRANEE

II - LES PRINCIPES D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE COOPERATION MEDITERRANEE

2.1 - PROPOSER UNE NOUVELLE APPROCHE DES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT

2.2 - PROMOUVOIR LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT AUTONOME ET SATISFAIRE LES BESOINS FONDAMENTAUX

2.3 - ANCRER LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION DANS LES RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

2.4 - LA NÉGOCIATION PERMANENTE : UNE GARANTIE D'ÉQUILIBRE, DE RÉCIPROCITÉ ET DE DURÉE

- 2.5 - UNE COMMUNAUTÉ DE MOYENS AU SERVICE D'UNE COMMUNAUTÉ DE BESOINS
- 2.6 - INTÉGRER AUX ASPECTS ADMINISTRATIFS, ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES DE COOPÉRATION LES ASPECTS CULTURELS ET SOCIAUX
- 2.7 - RENFORCER LE CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION
- 2.8 - COMPOSER UN AXE INTER-RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
- 2.9 - CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FRANÇAISE EN MÉDITERRANÉE

3/ - LES AXES D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE

- 3.1 - LA CRÉATION D'UN PÔLE D'INCITATION, DE PROGRAMMATION, DE COHÉRENCE ET DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE
- 3.2 - LE RAPPROCHEMENT LOCAL DES SERVICES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE COOPÉRATION
- 3.3 - LA MOBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - LA CONCLUSION D'ACCORDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS
- 3.4 - LA PROMOTION DE L'EXPÉRIMENTATION ET DE L'INNOVATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET SOCIALE AU SERVICE DU CO-DÉVELOPPEMENT
- 3.5 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DE L'ADHÉSION COLLECTIVE AUX OBJECTIFS DE COOPÉRATION ET LA MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE PAR UNE PÉDAGOGIE INFORMATIVE ET DES FORMATIONS ADAPTÉES

PRÉAMBULE

Dès le vote du document d'orientation du Plan Régional, en Juillet 1982, le Conseil Régional avait souhaité que la procédure de planification soit fondée sur le dialogue et la consultation avec l'ensemble des partenaires politiques, sociaux et économiques.

Il avait fortement insisté sur la nécessité de concevoir pour l'avenir de la Région, une véritable stratégie de coopération avec les pays du bassin méditerranéen, afin de tirer profit d'une situation géographique privilégiée et de participer à la définition et à la réalisation de nouvelles formes d'échanges avec les pays méditerranéens.

En cela, le Conseil Régional P.A.C.A. poursuit et amplifie les orientations prises, dès 1975, en matière d'ouverture aux pays méditerranéens.

Persuadé qu'une politique régionale de coopération méditerranéenne doit constituer un vecteur du développement régional, le Conseil Régional a donc décidé la mise sur pied d'une "Commission Coopération" chargée de fournir une série de propositions contribuant à "relever le défi méditerranéen".

Les travaux de la COMMISSION COOPERATION ont débuté à l'automne 1982 et l'on peut estimer, qu'à ce jour, ils ont permis de consulter près de 300 personnes.

Ces travaux se sont organisés suivant diverses modalités :

- la constitution d'un comité de rédaction et de synthèse placé sous l'autorité du Président de la Commission,
- la formation de 18 groupes de travail thématiques, qui sont présentés en page suivante,
- enfin, les responsables de cette Commission ont tenté d'intégrer des éléments de réflexion et de proposition provenant d'autres Commissions du Plan.

Le document qui vous est présenté aujourd'hui constitue, à notre avis, la preuve d'une forte mobilisation et d'un travail considérable réalisé par la plupart des groupes de travail constitués.

Au nom du président de cette Commission, je tiens à vous exprimer mes plus vifs remerciements pour la qualité des contributions apportées et le sérieux de vos travaux.

Tout cela nous conforte dans l'idée que la définition d'une politique régionale de coopération répond à une attente massive, et que les opérateurs régionaux potentiels de cette coopération ne manquent pas.

Par ailleurs, de nombreux signes nous laissent à penser que nos pays partenaires de la Méditerranée, attendent beaucoup de notre région, la définition de relations nouvelles et concrètes en matière de coopération;

cette voie est d'ailleurs déjà ouverte depuis quelques années, aussi bien par les relations exemplaires qui se sont instituées, notamment avec l'Algérie et la Tunisie, que par les opérations menées par un ensemble d'acteurs régionaux et ce, dans tous les domaines.

Enfin, les nombreux contacts établis avec l'Etat français, nous confirment dans cette idée. Notre région peut constituer un espace-pilote dans le domaine de la coopération décentralisée.

Des négociations vont s'ouvrir prochainement entre le Conseil Régional P.A.C.A. et l'Etat, pour l'établissement d'un contrat de Plan "Coopération Méditerranéenne".

GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES AU SEIN DE LA COMMISSION

N°	Thèmes	Rapporteurs
	"Enseignement supérieur"	Mr. ETIENNE (C.R.E.S.M.)
1	"Formation Professionnelle"	Mr. BRAUD (C.R.E.F.O.C.E.P.)
2	"Agriculture et développement Rural"	Mr. COLOMBON (G.R.E.T. Méditerranée)
3	"Santé et médecine tropicale"	Mr. COTTE (Centre de Transfusion Sanguine de Marseille)
4	"Habitat et aménagement urbain"	Mr. TOCQUET (C.E.T.E.)
5	"Hydraulique"	Mr. PFISTER (CEFIGRE)
6	"Economie et Industrie"	Mr. SITBON (ADECI) Mr. DELBOY (C.C.I.M.)
7	"Communication-Media"	
8	"Circulation de l'Information"	Mlle. CALIXTE (C.C.I.M.) Mr. MANO (MEDI-MEDIA)
9	"Transport - Equipement"	Mr. PICHERAL (P.A.M.)
10	"Echanges culturels"	Mr. THEODOROU (Maison de l'Etranger)
11	"Energie"	Mr. DEGRAND (G.E.R.E.S.)
12	"Environnement - La mer"	Mr. VICENTE (Fac. St. Jérôme)
13	Mise en relation de l'offre et de la demande de savoir-faire; Mise en valeur de l'offre régionale. Obstacles administratifs.	Mr. CHOPIN (Fac. de St. Jérôme)
14	"Mobilisation de l'opinion sur les problèmes du tiers monde, bénévolat et phénomène associatif"	Mr. POPIN (Collectif Tiers Monde)
15	"Accueil des étudiants et stagiaires étrangers"	Mr. MOULINS (C.R.O.U.S.)
16	"Immigration"	Mr. GLEZES (CLAP)
17	"Questions préalables posées par la planification d'une coopération décentralisée par la Région P.A.C.A."	MM. LUCHAIRE et PALMIERI (Inst. des Collectivités Territoriales)
	"PRINCIPES ET DOCTRINES POUR UNE POLITIQUE REGIONALE DE COOPERATION MEDITERRANEENNE"	Rédacteurs: EXPERTON (Conseil Régional P.A.C.A.), GIRAUD (Asstion Echanges Méditerranée), LUCHAIRE (I.C.T.), SITBON (ADECI): <u>Ont également participé :</u> Mme. ARGAUD (OREAM), Mr. CHOPIN (Fac. St. Jérôme), GUILLAUD (OREAM) PALMIERI (I.C.T.)

3/ LES AXES D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE COOPERATION MEDITERRANEEENNE

L'exercice de planification régionale en matière de coopération méditerranéenne nécessite :

- . l'adoption d'une stratégie régionale en conformité avec les engagements bilatéraux et multilatéraux de la France,
- . l'élaboration de politiques concernant à la fois les aspects économiques techniques et socio-culturels de la coopération,
- . la programmation d'actions mobilisatrices favorisant l'implication des acteurs régionaux concernés,
- . la mise en oeuvre de moyens et des financements nécessaires, ce avec le concours de l'Etat, notamment par l'établissement d'un contrat de plan dans le domaine de la coopération méditerranéenne,

L'ensemble de ce dispositif peut s'articuler autour de cinq grands axes structurants :

- I - La création d'un pôle d'incitation, de programmation, de cohérence et de financement des actions de coopération dans le cadre de la planification régionale,
- II - Le rapprochement local des services internationaux et nationaux de la coopération,
- III - La mobilisation et l'accompagnement du tissu économique régional pour la conclusion d'accords de coopération technique et industrielle avec des partenaires méditerranéens,
- IV - La promotion de l'expérimentation et de l'innovation scientifique, technique et sociale au service du co-développement,
- V - Le développement et le renforcement de l'adhésion collective aux objectifs de coopération et la mobilisation de l'opinion publique par une pédagogie informative et des formations adaptées.

3.1. - LA CREATION D'UN POLE D'INCITATION, DE PROGRAMMATION, DE COHERENCE ET DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION REGIONALE

La politique régionale de coopération méditerranéenne, telle qu'elle a été définie, requiert des instruments spécifiques capables de convertir intentions et projets en termes d'actions et de programmes.

- a) - Même dans la perspective de la décentralisation en cours, il convient de distinguer la capacité d'intervention internationale dont seul l'Etat dispose et l'exercice de cette capacité que l'Etat peut confier à une collectivité décentralisée.

La précision des domaines comme des limites de l'action régionale en matière de coopération, l'articulation entre la compétence recueillie à la Région et la souveraineté de l'Etat sur les relations extérieures, les contributions respectives de collectivités locales d'une même région à la politique de coopération de celle-ci, toutes ces questions exigent une démarche pragmatique mais méthodique visant l'émergence progressive de règles et de mécanismes de coordination à défaut d'un cadre juridique pré-établi.

Cette exigence implique un dispositif permanent de concertation entre l'Etat, la Région et les collectivités locales qui la composent, et qui doivent également être associés des représentants des opérateurs de la coopération.

La prise en compte du fait intercommunautaire, la mise en oeuvre d'actions permettant une meilleure cohabitation des communautés méditerranéennes dans la région, nécessitent l'association de représentants de ces communautés à ce dispositif de concertation.

- b) - Une "AGENCE MEDITERRANEENNE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT" instrument privilégié de la politique régionale de coopération méditerranéenne, pourrait avoir les fonctions suivantes :

- La mise en cohérence des initiatives de coopération avec les politiques définies, dans le cadre de la planification,
- La programmation des actions de coopération,
- L'instruction technique des projets,
- La mobilisation, la coordination et la mise en oeuvre des financements nécessaires à la conduite des actions de coopération,
- La recherche et la mobilisation de partenaires régionaux capables de mettre en oeuvre ces actions,
- Le recensement et la diffusion de l'information relative aux initiatives de toute nature qu'elles soient publiques ou privées, en matière de coopération méditerranéenne,
- La gestion des accords politiques de coopération pour le compte de la demande des collectivités signataires de ces accords,
- L'animation d'un dispositif permanent de concertation.

Par ailleurs, et dans la mesure où d'autres régions françaises de Méditerranée se doteraient d'une politique de coopération l'Agence pourrait avoir vocation à composer un axe inter-régional de coopération méditerranéenne.

- c) - Il est, par ailleurs, utile de renforcer et de valoriser les capacités opérationnelles disponibles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans cette perspective, la recherche d'une fédération des compétences à entreprendre sur le champ international semble s'imposer.

En effet :

- une compétence élevée et reconnue dans un secteur social, économique ou culturel déterminé (associations, universités, institutions, entreprises) n'implique pas nécessairement une capacité à entreprendre dans un contexte de coopération.

Le passage à une pratique des relations internationales suppose des reconsidérations dans les méthodes, des aménagements dans les structures et une adaptation globale des outils de production (quelle que soit la nature du "produit"). L'expérience acquise par les uns doit donc pouvoir être transférée aux autres ;

- les capacités sectorielles à développer des actions de coopération ne peuvent que tirer parti d'un processus de fédération des moyens (suivi, animation, information, formation, promotion, accompagnement...);

- la conduite opérationnelle des actions de coopération se situant au carrefour de l'intervention des secteurs publics et privés il est nécessaire de pouvoir mixer ces interventions (mixité des financements par exemple) notamment au moyen de Sociétés d'Economie Mixte.

- d) - D'ores et déjà, des collectivités locales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région elle-même sont engagées par des accords de coopération avec des partenaires des régions méditerranéennes. C'est le cas notamment de l'Algérie (Convention d'Amitié et de Collaboration entre ALGER/MARSEILLE et leurs Régions, signée en juin 1980) et de la Tunisie (Protocole d'Amitié et de Coopération entre le Gouvernorat de Bizerte et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, signé en janvier 1983).

Les modalités de gestion adoptées sont dans les deux cas sensiblement les mêmes :

- définition des domaines d'application des accords généraux de coopération (administratif, économique, technique, social et culturel).

- programmation annuelle et paritaire des opérations réparties entre ces domaines,

- identification, de part et d'autre, des acteurs socio-économiques et culturels capables de les mettre en oeuvre ou d'y contribuer,

- mobilisation des moyens et des financements,

- recherche des principes d'équilibre et de réciprocité dans les échanges,

- négociation permanente des phases de programmation, de mise en oeuvre et d'évaluation,

- gestion et suivi paritaire à travers un dispositif d'instances mixtes, politiques et techniques, de concertation.

Tout porte à croire qu'avec la mise en oeuvre d'une politique globale de coopération, d'autres accords, conclus sur ce type de modalités peuvent intervenir avec d'autres villes et régions de la Méditerranée, engageant aussi bien la Région elle-même que des départements ou des villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces accords sanctionnent en effet la politique régionale en la matière et permettent celle-ci de s'exprimer, concrètement, dans une relation privilégiée et organique avec ses partenaires.

- e) - L'expérience acquise en matière de coopération a démontré l'importance de la réflexion préalable et de la définition des stratégies appropriées.

Aussi la conduite de la politique régionale de coopération exige-t-elle un effort continu d'évaluation et de prospective.

Ce travail peut produire des effets d'autant plus bénéfiques pour l'ensemble des opérateurs qu'il n'est justement pas entrepris directement par ceux-ci. Afin d'éviter les pièges de l'auto-évaluation, les centres d'observation doivent donc pouvoir disposer d'une indépendance relative vis à vis des intervenants de "première ligne".

Le repérage, la pleine utilisation et l'optimisation des ressources disponibles en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour assumer cette fonction d'expertise permettraient aux opérateurs de mieux inscrire leurs actions dans des stratégies globales et aux décideurs qui les élaborent d'en mieux prévoir les évolutions.

3.2. - LE RAPPROCHEMENT LOCAL DES SERVICES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE LA COOPERATION

- a) - La localisation de services déconcentrés ou décentralisés de la coopération dans la région, émanant de l'Etat français ou des organismes internationaux, est un moyen de :
 - contribuer à la promotion d'une "image de marque" de la région P.A.C.A , vis à vis des partenaires étrangers;
 - rapprocher les opérateurs régionaux de la coopération, des services nationaux ou internationaux, leur permettant une meilleure efficacité de leurs actions;
 - concourir au renforcement mutuel des moyens logistiques régionaux existants;
 - améliorer la circulation et la diffusion de l'information auprès du tissu régional.

b) - Le Centre Méditerranéen du Commerce International (C.M.C.I.), à Marseille, peut constituer sans nul doute, un pôle de rapprochement des services décentralisés ou déconcentrés de l'Etat et des organismes internationaux, des structures régionales et des opérateurs de la coopération, sans pour autant que le C.M.C.I. ait l'exclusive de cette initiative.

Cependant le C.M.C.I. représente actuellement 16 000 m2 de bureaux et un investissement conséquent, auquel sont associés au sein d'une Société d'économie mixte, les collectivités de la Région, les institutions consulaires et des représentants du monde économique.

L' évolution des relations économiques avec notamment les pays en voie de développement, impliquent de plus en plus une bonne articulation entre les activités du commerce extérieur et de la coopération. C'est pourquoi le C.M.C.I. doit devenir non seulement un pôle de rapprochement des services du commerce extérieur, mais aussi de la coopération.

Pour concrétiser ce but, il s'avère nécessaire de renforcer au point de vue de l'occupation de l'espace, de l'image de marque et des moyens logistiques, la partie consacrée à la coopération.

- c) - Il importe donc :
 - . d'intensifier le mouvement de décentralisation des organismes nationaux ou internationaux de la coopération, dans notre Région,
 - . de favoriser l'acquisition ou la location de surfaces pour la localisation de structures participant à la coopération,
 - . de pourvoir à une animation régionale ayant pour but de mieux articuler l'effort de commerce extérieur avec celui des différents volets de la coopération économique;
 - . de contribuer à une meilleure "fédération" des initiatives régionales

en matière de coopération,

. de mettre à disposition des opérateurs de la coopération, des outils efficaces d'information et de soutien technique,

. de diffuser des informations utiles à toute autre région française et aux pays du Bassin Méditerranéen et du continent africain.

d) - Au-delà d'un rapprochement physique de services nationaux et régionaux le développement d'une coopération méditerranéenne à partir de la région passe par une bonne synergie des actions de ces services qui pourrait se traduire par des stratégies communes.

Il s'agit à la fois :

. de valoriser les compétences régionales à partir d'une bonne utilisation des compétences nationales en matière de coopération,

. de contribuer aux opérations nationales de coopération à partir des capacités de recherches et d'intervention économique ou technique de la Région.

Un certain nombre d'orientations pourraient être retenues dans cette optique :

. Une valorisation des compétences régionales pour la formation des coopérateurs (stages et séminaires de premier départ ou de perfectionnement). La réalisation de ces actions dans la Région doit s'accompagner de l'insertion progressive d'équipes et d'intervenants régionaux aussi bien au stade de la conception que de l'organisation.

. L'association de coopérateurs aux opérations régionales de coopération. Cette association lierait des coopérateurs à un ou des organismes régionaux, engagés dans la coopération et dont ils seraient chargés de valoriser les compétences.

Les coopérateurs ne seraient donc plus isolés dans des organismes étrangers mais outils d'une coopération d'organismes à organismes ; ce qui devrait, par la suite, favoriser leur réinsertion professionnelle en France. La coopération pourrait devenir alors une période normalement insérée dans la vie professionnelle et un acte normal de tout organisme français disposant de compétences.

. La décentralisation de services nationaux de recherche en relation avec la structuration régionale des compétences autour de grands thèmes de la coopération.

. La décentralisation d'un certain nombre d'organismes de l'immigration localisés sur des lieux d'immigration. Ceci implique de mieux faire participer à l'effort de coopération, les travailleurs sociaux ainsi que les agents des services publics, exerçant en milieu immigrés.

Au titre de la planification régionale, un rapprochement des programmes internationaux en faveur des migrants, compatible avec le développement de la Coopération Méditerranéenne, doit être recherché.

3.3. - LA MOBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL
POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS DE COOPERATION TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE AVEC DES PARTENAIRES MEDITERRANEENS

- a) - Confrontés à un marché intérieur en croissance ralentie et face à l'impérieuse nécessité d'accroître leurs activités pour maintenir l'emploi, les P.M.I. (Petites et Moyennes Industries) sont amenées à élargir leurs objectifs industriels et leurs aires de marchés.

L'élargissement peut être recherché dans une orientation vers les marchés extérieurs, constitués par les pays en voie de développement.

En raison sans doute de la proximité géographique et d'un certain héritage historique, les P.M.I. régionales s'orientent souvent vers les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique.

La plupart de ces pays, en cours d'industrialisation prennent de plus en plus conscience des limites d'une approche seulement commerciale basée sur l'import/export de produits finis.

De manière implicite ou explicite, ces pays veulent acquérir leurs propres moyens de production, base évidente pour un développement industriel plus autonome.

Dans ces circonstances, de nombreuses opportunités s'offrent aux P.M.I. régionales : aujourd'hui, l'exportation de marchandises passe, et passera de plus en plus, par le transfert de technologie à partir de la P.M.I., - ce que l'on appelle plus généralement une action de coopération industrielle internationale.

En effet, ces dernières détiennent un savoir-faire et une expérience qui peuvent être mis au service du développement du tiers-monde.

- b) - Le transfert de technologie vers les pays en voie de développement ne se réduit ni à la transmission de techniques (souvent de pointe) ni à l'action des seules grandes entreprises.

Bien souvent, une participation financière et la commande d'usine "clés en main" ou "produits en main" privilégient les consortiums d'entreprises puissantes. Dans un tel schéma les P.M.I. peuvent avoir leur place (intervention en sous-traitance, par exemple). Mais les P.M.I. disposent de cartes qu'elles peuvent jouer en propre. Les débouchés parfois insoupçonnés, s'ouvrent nombreux pour l'intervention de P.M.I. :

- dans des domaines d'activités dont la technologie échappe aux grands groupes ou aux sociétés d'ingénierie (secteur de la petite mécanique par exemple),
- à côté de grandes implantations d'infrastructures de base, la volonté affirmée par de nombreux pays en voie de développement (P.V.D.), de créer et de développer des entreprises de petite dimension,
- les techniques des P.M.I. s'insèrent plus facilement dans une politique de création diffuse d'emplois,
- la relative étroitesse des marchés intérieurs des P.V.D. conditionne souvent le type de processus technologique et un type de matériel que seuls des partenaires de taille comparable sont à même de leur fournir pour des productions à petite et moyenne échelle.

- 22 -

En ce sens, c'est souvent à des problèmes de même dimension, sinon de même nature que s'attaque l'entreprise des P.V.D. et les atouts de la P.M.I. (spécialisation, souplesse de réaction, dimension humaine, "mémoire" de l'évolution de la technologie...) sont des éléments que recherchent, de plus en plus, les partenaires dans les P.V.D.

c) - Pourtant la rencontre entre les partenaires de la coopération industrielle se heurte à de nombreux obstacles :

- la demande de coopération industrielle surprend par la diversité des prestations qu'elle peut requérir de la part de la P.M.I. et amène l'entreprise à modifier sa conception traditionnelle du commerce.

Trop absorbées par la gestion au jour le jour, les P.M.I. attendent très souvent d'y être contraintes pour réfléchir nettement à leur avenir et définir leur stratégie;

- malgré l'ampleur des besoins exprimés dans les P.V.D., les réseaux de circulation des informations et de détection des opportunités ne sont pas adaptés au mode de fonctionnement des P.M.I., - en particulier pour ce qui concerne la mise en relation directe entre d'éventuels partenaires ;

- le montage de contrats de coopération industrielle rencontre de nombreux problèmes d'ordre financier, pratique, juridique, assurances, ...

d) - Les actions permettant une mobilisation et un accompagnement du tissu économique régional pourraient être les suivantes :

- sensibilisation des entreprises régionales à l'intérêt d'une démarche centrée sur le transfert de technologie et la coopération industrielle ;

- mobilisation du potentiel de technologie des P.M.I. disponible pour des opérations de développement et mise en contact avec les entreprises des P.V.D. ;

- détection de projets et demandes de coopération industrielle émanant de pays en voie de développement;

- assistance aux P.M.I. régionales dans le montage et la réalisation d'opérations de coopération industrielle internationale ;

- mise en relation avec les organismes nationaux et internationaux (publics-semi-publics, privés) qui interviennent dans les opérations de coopération industrielle au titre de l'aide financière et/ou technique, comme au titre de la circulation de l'information ;

- capitalisation des informations et des expériences vécues par des P.M.I. régionales (succès ou échecs);

- rapprochement des P.M.I. et des sociétés d'ingénierie régionales, ces dernières pouvant constituer un vecteur d'entraînement pour les P.M.I. ;

- constitution d'un fonds d'incitation et de soutien aux actions de prospection des P.M.I. régionales ayant pour objet la réalisation d'accords de coopération industrielle (en relation avec la COFACE) ;

- . constitution d'un fonds de garantie permettant aux P.M.I. l'accès à des marchés d'une certaine ampleur (en relation avec les organismes bancaires) ;
- . implications des P.M.I. régionales dans le cadre :
 - * des accords passés entre les collectivités locales de la région P.A.C.A. et certaines régions méditerranéennes,
 - * de programmes nationaux (accord franco-algérien dans le domaine de l'habitat par exemple) ;
- . mobilisation, le cas échéant, des P.M.I régionales pour la mise en place d'innovations technologiques adaptées aux besoins de pays du tiers monde.

e) - L'adaptation des entreprises à la coopération technique et industrielle doit accorder une place importante à l'effort de formation professionnelle spécifique au sein de ces entreprises.

Ceci implique que le dispositif de la formation continue soit plus largement adapté aux perspectives ouvertes par des accords de coopération avec des partenaires méditerranéens.

Dans ce sens, la région pourrait utiliser des dispositions mises en oeuvre dans le cadre d'accords bi-latéraux pour la création d'entreprises artisanales et industrielles par exemple, par des travailleurs qui souhaiteraient retourner dans leur pays d'origine.

f) - Parallèlement aux actions de coopération industrielle, dans lesquelles une entreprise bien individualisée transfère sa technologie on peut envisager des opérations plus complexes où sont impliqués des opérateurs publics et où des entreprises de nature et de fonction différentes jouent des rôles complémentaires.

C'est ce qui peut se passer en particulier dans l'agriculture ou dans l'habitat et la construction. Dans ce dernier cas, par exemple, une opération peut nécessiter les compétences de concepteurs, d'entreprises de gros oeuvre et de second oeuvre, de formateurs, de maîtres d'ouvrages aussi bien dans le domaine de la conception et du contrôle que dans celui de l'assistance à la gestion.

Dans le cadre de ces opérations, il peut être menée une action d'entraînement en liaison avec les partenaires étrangers (par exemple, dans le cadre de l'accord franco-algérien sur l'habitat ou d'accords entre collectivités locales) :

- . pour faciliter le montage d'opérations pilotes concertées,
- . pour faciliter l'insertion d'opérateurs régionaux diversifiés dans ces opérations,
- . pour mobiliser ces opérateurs pour la mise en place d'innovations adaptées aux problèmes posés.

3.4.- LA PROMOTION DE L'EXPERIMENTATION ET DE L'INNOVATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET SOCIALE AU SERVICE DU CO-DEVELOPPEMENT

- a) - Le développement doit s'appuyer sur un ensemble scientifique et technique capable de proposer des orientations et des solutions adaptées aux problèmes qui se posent là où ils se posent, qu'il s'agisse de développement urbain, rural, de réponse à des besoins essentiels, comme ceux de la santé, de l'alimentation, de l'énergie, de l'habitat etc... Une coopération à ce niveau, valoriserait aussi bien les capacités scientifiques et techniques que les potentiels d'expériences, dans les pays du Nord, comme dans ceux du Sud et apparaît comme un élément central de la coopération.

En Méditerranée, et dans ce cadre, le développement doit tenir compte des spécificités propres à cette zone, qui puissent être valorisées aussi bien par des pratiques que par tout un potentiel de recherche, d'expérimentation, de formation, engagé dans un processus de recherche-développement.

Dans cet esprit, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, peut devenir, au même titre que les autres régions méditerranéennes françaises, un vaste champ d'expériences, d'innovations et de développement technique adapté aux problèmes de développement en milieu méditerranéen, et, en tant que tel, travailler en coopération avec les partenaires des pays méditerranéens concernés par les mêmes problèmes.

Ce n'est que par une prise en compte collective de problèmes communs, par les différents partenaires que des résultats significatifs pourront être atteints.

- b) - A travers les différents rapports et réflexions exprimés dans le cadre de la commission "Coopération Méditerranéenne" du plan, apparaissent bien les thèmes sur lesquels pourrait se développer une coopération, orientée sur ces bases :

- L'Environnement avec :

- L'assainissement des communes littorales avec des techniques adaptées,
- La gestion des ressources naturelles (protection des lagunes, étangs, estuaires, en liaison, en particulier, avec l'aquaculture),
- La forêt méditerranéenne considérée du reste, non seulement, comme un espace à protéger mais comme un espace productif (25 000 emplois en France Méditerranéenne),
- L'organisation du tourisme en liaison avec la défense des sites naturels,
- La protection des espèces et des sites naturels (réserves, conservation, environnement marin...).

- La Santé

avec une coopération qui pourrait porter tant sur le plan de la prévention (diagnostic) que de la thérapeutique, de la recherche que de la formation, ou des aspects plus techniques (transfusions sanguines). Cette coopération pouvant se faire, en particulier, en liaison avec les actions en faveur des populations migrantes.

- Le Développement Rural

en associant le milieu agricole aux actions et en développant des actions de co-développement rural, en particulier, dans les arrières pays montagneux méditerranéens considérés comme zones majeures de problèmes.

- La maîtrise de l'eau

Prévention des crues et sécheresses, valorisation des eaux saumâtres, production d'eau potable et assainissement, gestion des ressources et grands projets, en mettant l'accent sur l'information (banques de données), la recherche de solutions adaptées, la formation.

- L'Energie

avec l'accent mis sur une meilleure gestion des énergies traditionnelles comme le bois, le développement des économies d'énergies conventionnelles, la valorisation des ressources énergétiques locales (solaire, hydroélectrique, tourbe...)

- L'Habitat et l'Aménagement Urbain

avec en particulier le problème de l'habitat économique (valorisation des matériaux locaux, autoconstruction assistée). Celui du Génie Urbain (VRD, valorisation des déchets...) celui de l'aménagement urbain et celui de la formation.

- Les Transports et l'Équipement avec, par exemple, la coopération en matière portuaire.

c) - Dans l'expression de ces thèmes, apparaissent un certain nombre de préoccupations d'ordre général :

- l'accent mis sur la notion de co-développement et d'échanges réciproques qui prendra des formes différentes en fonction des situations :

. similitude de problèmes auxquels ne correspondent pas des réponses évidentes et pour lesquelles il faut développer, échanger, mettre en commun des expériences (cas de l'environnement par exemple);

. similitude de problèmes, mais réponses bien maîtrisées actuellement par le Nord (ingénierie portuaire ou de grands projets) ; il s'agit ici plutôt de transferts.

. Problèmes relativement différents : (cas de l'habitat péri urbain des grandes villes du Sud de la Méditerranée...), les compétences du

ire

s
tte

ger
arg

Nord peuvent être mobilisées pour la résolution de problèmes nouveaux et complexes.

- l'accent mis sur les relations entre les techniques à mettre en oeuvre et le milieu socio culturel dans lequel ces techniques peuvent se développer sans accroître les dépendances. Dans cette optique, certains projets, mettent l'accent sur une meilleure connaissance mutuelle des cultures populaires et de leurs relations au développement.

- d) - Par delà les expériences existantes, le développement d'une coopération scientifique et technique pour le co-développement semble passer par un certain nombre de points :
- une meilleure coordination, structuration des opérateurs des régions méditerranéennes françaises concernées : projets de réseau interdisciplinaires d'études du développement, projets de recherche, formation et technologie, par exemple, ou projets plus thématiques comme c'est déjà le cas, par exemple, avec la forêt méditerranéenne, et les problèmes d'environnement.
 - une meilleure mobilisation de l'information pour la réalisation d'une banque de données sur l'eau, par exemple.
 - Le développement des échanges : Rencontres Inter-Méditerranéennes, séminaires, actions de formation sur des thèmes communs et, si possible en relation avec des projets de développement.
 - La réalisation de projets, expérimentations ou de démonstrations, soit en région P.A.C.A. en tant qu'opérations pilotes, soit montés en commun avec des partenaires de pays méditerranéens.
- e) - Dans le cadre des réflexions de la commission "Coopération Méditerranéenne", apparaît à plusieurs reprises la notion de pôle :
- Pôle Energie : Pôle de recherche et d'échange, d'une part, pôle d'activité économique d'autre part, véritable relais national de la coopération en Méditerranée; axé dans un premier temps sur les énergies renouvelables les mieux adaptées au développement des pays méditerranéens.
 - Pôle technologique sur l'habitat le génie urbain et l'aménagement, pôle national en matière de génie et systèmes urbains adaptés aux problèmes du Tiers-Monde particulièrement en Méditerranée, pôle de recherche, formation, expérimentation jouant un rôle d'appui technique à la coopération et formé d'un ensemble d'unités organisées en réseau.
 - Pôle technologie de recherche-développement pour les problèmes de développement rural, en particulier, des zones de moyenne montagne du pourtour méditerranéen dans une perspective de co-développement rural. Ce pôle prendrait la forme d'un réseau d'unités disséminées dans les zones rurales de la région, en particulier dans le Massif des Alpes du Sud.

A travers ces exemples apparaissent trois notions complémentaires :

- . Celle d'appui à la coopération avec un ensemble d'expériences et d'innovations valorisantes aussi bien en coopération que pour le développement régional ;
- . Celle de reconnaissance nationale, en tant que spécificité régionale en matière de coopération.
- . Celle de regroupement des compétences régionales autour d'un domaine finalisé en termes d'objectifs de coopération.

Dans le cadre d'une planification et donc d'un objectif à moyen terme, une certaine focalisation régionale des actions autour de cette notion de pôle, apparaît comme susceptible de favoriser un projet d'ensemble de coopération méditerranéenne.

- f) - La connaissance des relations inter-communautaires est une nécessité pour mieux comprendre les déterminants de la cohabitation et de la coopération méditerranéenne. Elle implique de mieux connaître les mécanismes psychologiques et sociologiques qui conduisent à des effets négatifs ou positifs.

En outre, les effets de la reconnaissance des individus ou des groupes originaires des diverses communautés méditerranéennes, nécessitent qu'une place soit faite à l'émergence de leurs capacités d'expression collective.

Si la loi aujourd'hui reconnaît à tous, en droit, la capacité d'association, il n'en est pas toujours de même en fait. Aussi, au titre de l'expérimentation et de l'innovation sociales, il apparaît indispensable de soutenir les efforts qui conduiraient à une reconnaissance des diverses communautés méditerranéennes, existant dans la Région.

ire

s
tte

ger
argi

3.5 - LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DE L'ADHESION COLLECTIVE AUX OBJECTIFS DE COOPERATION ET LA MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE PAR UNE PEDAGOGIE INFORMATIVE ET DES FORMATIONS ADAPTEES

La création d'attitudes nouvelles, intégrant des comportements coopératifs vis à vis de l'étranger en général et du Tiers Monde méditerranéen en particulier, passe par une évolution des mentalités qui ne peut que s'inscrire dans le moyen et le long terme. La politique de coopération la mieux conçue s'épuisera d'elle-même si elle n'implique que les seuls spécialistes, et si elle ne se nourrit pas du soutien de la collectivité. L'adhésion aux principes même qui sous-tendent la coopération (respect des différences, exigence de solidarité et d'équité, lutte contre toute forme de racisme, instauration d'un dialogue inter-culturel), n'est pas nécessairement spontanée. C'est pourquoi une politique de coopération doit intégrer un ensemble d'actions visant à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs possible autour de ces objectifs

- a) - Renforcer le potentiel de mobilisation, de sensibilisation et d'intervention des associations, groupes ou mouvements de bénévoles qui agissent en faveur de l'immigration et du développement du Tiers Monde

Les associations, groupes ou mouvements agissant en faveur du Tiers Monde et de l'immigration constituent dans la région, un réseau vivant ramifié, diversifié, capable de toucher un très large public. Leur force tient à leur dynamisme militant et à une pratique de travail sur le terrain. Cependant leur vitalité et leur compétence sont trop souvent sous-employées faute de moyens. Il serait donc souhaitable :

- d'aider ces associations, groupes ou mouvements à se concerter et à s'organiser collectivement de façon à ce qu'ils s'enrichissent de leur expérience mutuelle;
- de soutenir des actions/opérations de sensibilisation et de formation en direction de publics spécifiques (jeunes notamment);
- de faciliter leur accès aux médias grand public (presse et télévision).

- b) - Favoriser l'intégration dans le système éducatif, d'une dimension "Coopération et Développement du Tiers Monde"

L'école est le lieu privilégié pour lutter contre les formes de racisme, pour réduire l'indifférence aux problèmes du Tiers Monde, pour développer des attitudes favorables à la coopération. La mobilisation du corps professoral sur ces objectifs, l'intégration de cette dimension dans les programmes et la mise en oeuvre de moyens pédagogiques spécifiques, les échanges de jeunes dans le cadre d'accords de coopération, telles sont quelques-unes des modalités d'une action en milieu scolaire. Cette action n'a de sens que si elle s'appuie sur une politique éducative encourageant l'intégration ethnique, culturelle et sociale.

29

c) - Organiser la circulation de l'information au niveau inter régional et inscrire la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un espace méditerranéen d'information et de communication

La communication et l'information peuvent être les vecteurs essentiels d'une politique de coopération. Pour cela il est souhaitable de favoriser :

- la mise en place de structures d'information et de documentation prenant en compte l'ouverture de la région vers le Tiers Monde et le Bassin Méditerranéen (réalisation d'une plaquette sur le potentiel régional, lancement d'une publication trimestrielle sur la coopération ...)

- le développement d'actions de formation aux métiers de l'information et de la communication ouvertes à nos partenaires méditerranéens ;

- la création d'un fonds d'aide à la production de documents écrits sonores et audiovisuels prenant en compte la dimension méditerranéenne ;

- les échanges de savoir-faire en matière de communication et les actions de co-production entre pays partenaires dans le Bassin Méditerranéen ;

- l'intégration de la dimension coopération en Méditerranée au sein des instances régionales de l'audio-visuel prévues par la réforme.

d) - Développer les échanges culturels

S'il est vrai qu'est "culture" tout acte de médiatisation qui tend à rendre compte d'un réel et/ou transformer le réel, les échanges culturels envisagés sur l'espace méditerranéen constituent, par excellence, l'occasion d'une inter-connaissance des communautés qui le peuplent.

S'il est vrai également que toute politique est en dernière analyse un acte culturel, la politique régionale de coopération méditerranéenne doit trouver dans le champ culturel son mode d'expression le plus pertinent.

Là, comme ailleurs, quelques axes majeurs composent l'armature minimale de la coopération culturelle :

- Renforcer les capacités d'expression culturelle, régionale et méditerranéenne

. par l'organisation de la production et de la co-production culturelles,

. par la mise en cohérence de la circulation, de la distribution et de l'exportation (échanges) des produits culturels,

. par l'accroissement des possibilités d'amortissement et de rentabilité des productions culturelles,

. par une implication motivante des partenaires régionaux et méditerranéens (publics et/ou privés) associés aux co-productions.

30

- Développer la promotion et la diffusion de masse des produits culturels et faciliter l'accès de tous les publics à ces produits

- en négociant la programmation optimale de ces productions avec les distributeurs institutionnels et privés, nationaux et internationaux ;

- en recourant aux procédés de promotion les mieux appropriés et notamment les procédés audiovisuels (ce que peut faciliter la réforme de l'audio visuel) ;

- en contribuant à l'émergence d'outils spécialisés dans l'information culturelle appuyés sur les techniques de communication et de diffusion contemporaines et fondés sur l'expression internationale des besoins des pays riverains de la Méditerranée.

- Investir à long terme dans la recherche et l'innovation pour enrichir le patrimoine et dynamiser la production culturelle

- en fondant les exportations et les échanges culturels sur l'anticipation, c'est à dire en facilitant l'expérimentation et en organisant sa mémorisation collective (capitalisation) ;

- en facilitant la divulgation et le réemploi/transposition des expériences à l'échelle régionale et méditerranéenne ;

- en associant les pays partenaires riverains de la Méditerranée aux procédures d'orientation, de promotion et d'investissement culturels.

- Relier la production et les échanges culturels méditerranéens à la formation des opérateurs et des publics

- en veillant à la prise en compte du contenu culturel de tout acte économique ou technique de coopération ;

- en enrichissant les échanges culturels de leurs propres aspects économique et technique ;

- en insérant une dimension "échanges culturels" dans le cursus de formation proposé aux opérateurs/acteurs de la coopération.